

## DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé au 340, rue de la Gauchetière Ouest, l'usage « implantation d'usages commerciaux spécifiques dans un bâtiment existant situé dans le Centre des affaires, à un niveau où seuls les usages commerciaux additionnels sont autorisés » soit les usages spécifiques « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » dans une portion du 2<sup>e</sup> étage, et ce, conformément au paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1256645007];
- le bâtiment situé au 1616, boulevard René-Lévesque Ouest, l'usage « laboratoire dont la quantité utilisée de matières dangereuses ne dépasse pas les seuils prescrits par le Règlement sur la prévention des incendies de Montréal (12-005) » au-delà de la superficie maximale autorisée de 200 m<sup>2</sup>, et ce, conformément au paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 204 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1256645008];
- le bâtiment situé aux 1-5, place Ville-Marie, l'usage « implantation d'un usage commercial spécifique dans un bâtiment existant situé dans le centre des affaires, à un niveau où seuls des usages commerciaux additionnels sont autorisés » relativement à l'occupation par les usages « débit de boissons alcooliques », « salle de réunion » et « salle de réception » du local 2890 au « niveau mezzanine 2 » du quadrant « C » du 1, place Ville-Marie, correspondant au 4<sup>e</sup> étage du complexe immobilier Place Ville Marie, et ce, conformément au paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1257199002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu **le mardi 9 septembre 2025**, à 18 h 30, à la salle Espace citoyens(nes), au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 23 août 2025

La secrétaire d'arrondissement substitut,  
Laura Floresco, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)